



Envoyé en préfecture le 04/10/2017
Reçu en préfecture le 04/10/2017
Affiché le 29/09/17 SLO
ID : 045-200005932-20170926-2017_05_105-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 Septembre 2017

2017-05- 105

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 26 septembre 2017
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 septembre 2017
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES, Mme Nicole BOILEAU, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Gilles BILLIOT à M. Pascal HERRERO, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, M. Pierre HENRY à M. Jean-Jacques BOUQUIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Marché de prestation de nettoyage au complexe aquatique du Cosson

Une consultation relative à un marché de prestation de nettoyage de l'ensemble des équipements du Centre Aquatique : bassins, plages, pédiluves, sanitaires, douches, locaux annexes et aménagements extérieurs, a été publiée via le profil acheteur de la Communauté de communes sur la plateforme AWS et sur les supports suivants : BOAMP et JOUE, en date du 28/06/2017.

Passée selon la procédure d'appel d'offres ouverte prévue aux articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la présente consultation prend la forme d'un marché ordinaire.

Sa durée d'exécution est de 1 an, reconductible tacitement 3 fois.

Il a été réceptionné 3 plis, déclarés recevables dans les délais impartis.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 12 septembre 2017 à 17h00, afin d'attribuer le marché cité ci-dessus, l'offre économiquement la plus avantageuse de la Société LIMPA a été retenue, pour un montant annuel de 71 254,32€ HT soit 85 505,18€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché relatif à la prestation de nettoyage des locaux du complexe aquatique, et tous les actes s'y rapportant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE